

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3 bis public)

N° : 200 / 1
Réf. Ademe : 1525P6000005C
Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A
Valable jusqu'au : 04/08/2025
Nature de l'ERP : Type W
Année de construction : avant 1948

Date de visite : 30/06/2015
Date d'établissement : 05/08/2015
Diagnosticteur : JOFFROY SOPRANI CELINE
BUREAU VERITAS - DIJON
Tél. : 0380729450
Email : celine.soprani@fr.bureauveritas.com
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par BV Certification 5 Chemin du Jubin 69574 DARDILLY CEDEX. Le N° du certificat est 2600119 délivré le 11/04/2013 et expirant le 10/04/2018.

Adresse : CITE ADMINISTRATIVE SARRAIL - BAT E - 5 Rue du général Sarrail 25000 BESANÇON

☒ Bâtiment entier ☐ Partie de bâtiment (à préciser) :
Surface de plancher : 525 m²

Propriétaire :

Nom : Administration Cité administrative Sarrail
Adresse : CITE ADMINISTRATIVE SARRAIL-BAT E-5 Rue du général Sarrail 25000 BESANÇON

Gestionnaire (s'il y a lieu) :

Nom :
Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2011-2012-2013-2014

Répartition faite au prorata de la surface des bâtiments du site compte tenu de l'absence de sous comptage.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie en kWh _{EP}	détail par énergie en kWh _{EP}	
Electricité	7676 kWh _{EP}	19804 kWh _{EP}	1006 € TTC
Gaz	33419 kWh _{EP}	33419 kWh _{EP}	1944 € TTC
Abonnements	-	-	412 € TTC
TOTAL	41095 kWh _{EP}	53223 kWh _{EP}	3362 € TTC

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

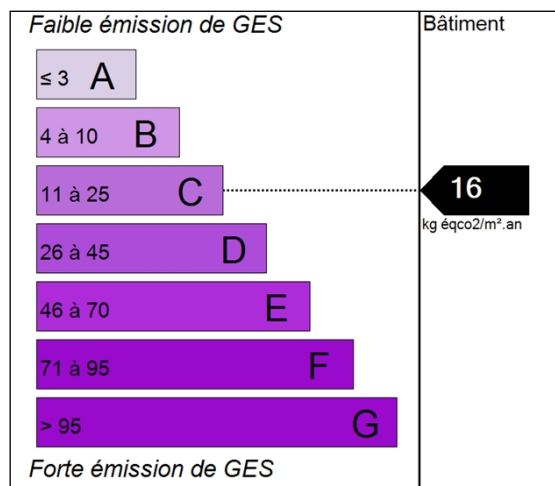
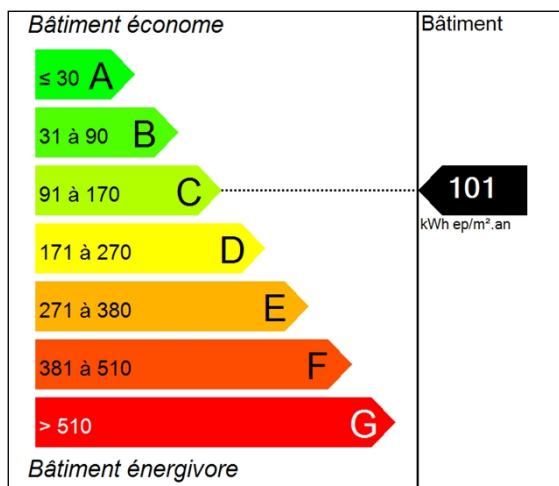
Émissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation estimée : 101 kWh_{EP}/m².an

Estimation des émissions :

16 kgCO₂/m².an



Diagnostic de performance énergétique (6.3 bis public)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : - Mur 1 : pierres de taille moellons un matériau, ép. 20 cm ou moins, isolation par l'intérieur (ITI), épaisseur d'isolation : 10 cm	Système de chauffage : - Installation de chauffage - Chauffage 1, autre réseau, énergie réseau de chaleur, chauffage individuel	Système de production d'eau chaude sanitaire : - Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel ; accumulation : 100 l
Toiture : - Plafond 1, combles aménagés sous rampants, combles aménagés, isolation sur plancher haut (ITE), épaisseur d'isolation : 20 cm	Système de refroidissement : - sans objet	Système d'éclairage : -Eclairage 1, usage : éclairage, Eclairage hétérogène (ampoules fluocompactes et tubes fluorescents)
Menuiseries ou parois vitrées : - Fenêtre 1 : bois, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 6 mm - Porte 1 : simple en bois, avec moins de 60% de double vitrage		Système de ventilation : - Ventilation mécanique auto réglable après 82
Plancher bas : - Plancher bas1, voutains briques ou moellons, non isolé(e) - Plancher bas2, voutains briques ou moellons, non isolé(e)	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : non	
Nombre d'occupants : 20	Autres équipements consommant de l'énergie : -Bureautique 2, usage : bureautique, Equipements informatique	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - aucun		

Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public,
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Commentaires :

Néant

Diagnostic de performance énergétique (6.3 bis public)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffages eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les portes vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.

- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usages (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique (6.3 bis public)

RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration

Isolation des rampants par l'intérieur

Commentaires : L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente.

Isolation des combles

Commentaires : Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.

Remplacement fenêtres et portes très performantes

Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air.

Remplacement radiateurs par émetteurs basse température

Mise en place d'une régulation en fonction de la température extérieure (Installation de sondes de température intérieures et extérieures)

Rénovation de la Sous Station de chauffage

Commentaires : Mise en place d'une régulation et remplacement des pompes de circulation par des pompes à vitesse variable.

Commentaires :

Les consommations d'ECS ont été estimées selon la méthode des consommations réelles.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d' habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné JOFFROY SOPRANI CELINE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

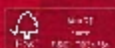
Madame Céline JOFFROY SOPRANI

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 (modifié) définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et de l'attribution de primes en compte de la réglementation thermique, et les critères d'attribution des organismes de certification	11/04/2013	10/04/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Date : 11/04/2013
Numéro de certificat : 2600119

Jacques MATILLON
Directeur Général

[Signature]

SURPAI EL COMMERCE - Bureau Veritas Certification France - 63 Avenue du Centre de Gaulle - 93000 Paris La Défense
BUREAU VERITAS - Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Peupliers - BP 10 - 92573 Dardilly Cedex

cofrac



**CERTIFICATION
DE PERSONNES**
AFNOR NORMES
N°1 0007
marque déposée
www.cofrac.fr



ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0084283

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Assuré : BUREAU VERITAS

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Diagnosticteurs Immobilier

ACTIVITES DE L'ASSURE

Missions de diagnostics techniques, réglementaires ou non portant sur

Diagnostics « Amiante » :

- Assistance réglementaire avant travaux ou démolition
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives)
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante
- Examen visuel après travaux de désamiantage
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension
- Analyse d'échantillons prélevés par l'assuré
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction
- Diagnostic amiante sur équipements industriels
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) : *Concernant cette dernière mission, il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la missions porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.*

Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments
- Diagnostic Monoxyde de carbone
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz
- Diagnostic de l'état des Risques Naturels et Technologiques (ERNIT)
- Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), Location, Cession immobilière, Affichage, Neuf, Centres commerciaux.
- Mise à jour du DPE
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC)
- Etat parasitaires Termites + Xylophages
- Constat Etat parasitaires Termites + Xylophages hors DDT
- Diagnostic Plomb avant / après travaux ou démolition
- Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)
- En cas de location / vente
- Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures.
- Etat des lieux
- Métrages Loi Carrez / Loi Boutin

31/12/2014 11:31
RCP0084283

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 44117 - 33072 Bordeaux - Tél : 0810 50 20 40
Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni
Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681
N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr

Page 1/2

ATTESTATION D'ASSURANCE



- Millèmes de copropriété
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité)
- Sécurité piscine
- Diagnostic technique Loi SRU
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public.

Analyses et/ou prélèvements d'échantillons

Missions de recherche d'Amiante : il est précisé que l'assuré peut réaliser des carottages dans les voies, trottoirs, chaussées pour analyse des échantillons en Laboratoire. Ces prestations peuvent également être sous-traitées, de même que l'analyse en laboratoire.

Conseil en Performance Énergétique

Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil aux clients découlant des missions de diagnostics ci-dessus et, ce, y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° DIA607 Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnosticteurs Immobilier.

Fait à Paris, le 31/12/2014
Pour les Assureurs

TABLEAU DES GARANTIES
Diagnosticteurs Immobilier
HA RCP0084283

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties 1 000 000,00 Euros
Dont :
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels 1 000 000,00 Euros
consécutifs ou non

31/12/2014 11:31
RCP0084283

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 44117 - 33072 Bordeaux - Tél : 0810 50 20 40
Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni
Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681
N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr

Page 2/2